



Ville de Papeete

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°18/2012
DU 28 MARS 2012**

*Autorisant le maire à signer
l'avenant n°4 au Contrat
Urbain de cohésion sociale de
l'agglomération de Papeete*

L'an deux mille douze, le vingt huit du mois de mars à dix sept heures vingt,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Messieurs Wilfred POMARE et Noëi TUEINUI, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :
21 mars 2012
Date d'affichage :
21 mars 2012

Résultats des votes

Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le
- 3 AVR. 2012
.....

Affichage de la présente
délibération le :
- 5 AVR. 2012
.....

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges		X	Béatrice VERNAUDON
4	TICCHI Christiane Tiare		X	Eliane LECHENE
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette		X	Armelle MERCERON
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noëi	X		
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
18		18	15	3

DELIBERATION N°18/2012 DU 28 MARS 2012

Autorisant le maire à signer l'avenant n° 4 au Contrat urbain de Cohésion sociale de l'agglomération de Papeete.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 234/IDV du 27 avril 2005 modifié instituant le syndicat mixte pour la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete ;
- VU le contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération de Papeete 2007-2009 signé le 30 janvier 2007 entre l'Etat, la Polynésie française et les communes de Arue, Faaa, Mahina, Moorea-Maiao, Paea, Papara, Papeete, Pirae et Punaauia ;
- VU l'avenant n°2 au contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération de Papeete 2007-2009 signé le 30 janvier 2007 ;
- VU l'avenant n° 3 du 17 mai 2011 au contrat urbain de cohésion sociale du 30 janvier 2007 ;
- VU La circulaire du 1er Ministre du 05 novembre 2010 posant le cadre de prolongation des CUCS sur l'ensemble des territoires français, Métropole et Outre-Mer ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28 mars 2012

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	21
POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant n° 4 au contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération de Papeete, annexé aux présentes.

Article 2 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire



Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... - 4 AVR. 2012

et publication du - 5 AVR. 2012

Le Maire,



Béatrice VERNAUDON

